RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00194
Numéro SIREN : 830 354 445
Nom ou dénomination : TIMOUS

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2019 sous le numéro de dépôt 360

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/01/2019

Numéro de dépôt : 2019/360

Type d'acte : Décision(s) du président
Démission de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : TIMOUS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 830 354 445

N° gestion : 2017 B 00194

Copie certifiée conforme
AS / 30/01/2019 18:00:02
N° de dépôt - 2019/360 / 830354445

TIMOUS

Société par Actions Simplifiée au capital de 225.075 euros
Siège social : 195, Chemin de Bois Vert

42510 BALBIGNY

830 354 445 RCS ROANNE

DECISION DE LA PRESIDENTE DU 27 DECEMBRE 2018

Le 27 décembre 2018, Madame Laëtitia FERLAT, Présidente de la société TIMOUS, Société par Actions Simplifiée au capital de 225.075 euros, divisé en 15.005 actions de 15 euros chacune a établi le présent procès-verbal relatif à la démission du Directeur Général.

La Présidente prend acte de la démission de Monsieur Jérémy PEURIERE, de ses fonctions de Directeur Général à compter du 27 décembre 2018.

De tout ce que dessus, Madame Laëtitia FERLAT, Présidente a dressé le présent procès-verbal qui a été signé par elle-même.

Madame Laëtitia FERLAT



Copie certifiée conforme
AS / 30/01/2019 18:00:02
N° de dépôt - 2019/360 / 830354445

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/01/2019

Numéro de dépôt : 2019/360

Type d'acte : Décision(s) du président
Réduction du capital social

Déposant :

Nom/dénomination : TIMOUS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 830 354 445

N° gestion : 2017 B 00194

Copie certifiée conforme
AS / 30/01/2019 18:00:03
N° de dépôt - 2019/360 / 830354445

TIMOUS
Société par Actions Simplifiée au capital de 428 535 euros
Siège social : 195, Chemin de Bois Vert
42510 BALBIGNY
830 354 445 RCS ROANNE
N° SIRET : 830 354 445 00017

DELIBERATION DE LA PRESIDENTE DU 27 DECEMBRE 2018

Le 27 décembre 2018, à 9 heures, Madame Laëtitia FERLAT, Présidente de la société TIMOUS, Société par Actions Simplifiée au capital de 428.535 euros, divisé en 28.569 actions de 15 Euros chacune a pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2018.

La Présidente rappelle la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 30 novembre 2018 par laquelle :

- il a été autorisé la réduction du capital social d'une somme de 203.460 Euros pour le ramener ainsi de la somme de 428.535 Euros à la somme de 225.075 Euros, par voie de rachat de 13.564 actions d'une valeur nominale de 15 Euros chacune, au prix de 18,10 Euros par action ;

- il lui a été conféré tous pouvoirs aux fins d'acquérir les actions présentées au rachat aux conditions ainsi fixées, de payer le prix, de procéder à la réduction de capital ainsi qu'à la modification corrélative des statuts.

Le Procès-Verbal de cette Assemblée a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de ROANNE le 30 novembre 2018.

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

La Présidente indique que :

- Monsieur Jérémy PEURIERE a déposé au siège social dans le délai imparti son acceptation de l'offre d'achat d'actions qui lui avait été adressée, portant sur l'intégralité des actions qu'il détient au sein de la société TIMOUS, soit 13.564 actions ;

Compte tenu de la renonciation des autres associés au rachat, il peut être donné satisfaction à cette offre de vente.

La Présidente indique ensuite qu'à la date du 20 décembre 2018, soit à l'expiration du délai de 20 jours fixé à l'article R 225-152 du Code de Commerce, aucune opposition de créanciers n'a été signifiée, comme en atteste le certificat de non opposition délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce de ROANNE.

Les 13.564 actions rachetées à Monsieur Jérémy PEURIERE, pour un prix global de 245.508,40 Euros, sont annulées à compter de ce jour.

Copie certifiée conforme
AS / 30/01/2019 18:00:03
N° de dépôt - 2019/360 / 830354445

En conséquence, la Présidente constate que le capital social est réduit de 203.460 Euros, le ramenant ainsi de 428.535 Euros à 225.075 Euros, et qu'il est dorénavant divisé en 15.005 actions d'une valeur nominale de 15 Euros chacune.

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence, la Présidente décide de procéder à la modification des articles 6 et 7 des statuts qui seront rédigés comme suit :

« Article 6 – Apports :

1°) Il a été apporté lors de la constitution de la société :

- *en nature la pleine propriété de 7.142 actions de la société ENRIC pour une valeur de 428.520 euros,*
- *en numéraire, la somme de 15 Euros,*

soit la somme globale de 428.535 euros.

2°) En date du 27 décembre 2018, le capital a été réduit d'une somme de 203.460 Euros par voie de rachat-annulation d'actions composant le capital de la société ».

« Article 7 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de deux cent vingt cinq mille soixante quinze euros (225.075 €).

Il est divisé en quinze mille cinq (15.005) actions de quinze euros (15 €) de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées. »

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

La Présidente

Copie certifiée conforme
AS / 30/01/2019 18:00:03
N° de dépôt - 2019/360 / 830354445

TIMOUS

Société par Actions Simplifiée au capital de 428 535 euros
Siège social : 195, Chemin de Bois Vert

42510 BALBIGNY

830 354 445 RCS ROANNE
N° SIRET: 830 354 445 00017

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2018

Le 30 novembre 2018 à 10 heures, les associés de la société TIMOUS, Société par Actions Simplifiée au capital de 428.535 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur la convocation faite par la Présidente, suivant lettre recommandée adressée à chacun d'eux le 15 novembre 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Laëtitia FERLAT, Présidente. Elle assume également le secrétariat de l'Assemblée.

Monsieur Christophe COLLIN, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 15 novembre 2018, n'assiste pas à la réunion et est excusé.

La Feuille de Présence permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent au moins le tiers des actions ayant le droit de vote comme totalisant 28568 actions auxquelles sont attachées 28568 voix sur les 28.569 actions ayant le droit de vote et composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame Laëtitia FERLAT dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation appuyée des récépissés de la poste en constatant l'envoi à chaque associé ;
- la copie de la lettre recommandée avec avis de réception adressée au Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le rapport de la Présidente ;
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Madame la Présidente fait observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés au siège social ou leur être adressés, l'ont été conformément à ces dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Copie certifiée conforme
AS / 30/01/2019 18:00:03
N° de dépôt - 2019/360 / 830354445

Madame Laëtitia FERLAT rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes ;
- Autorisation d'une réduction de capital d'un montant de 203.460 Euros pour le ramener de 428.535 Euros à 225.075 Euros, par voie de rachat-annulation de 13.564 actions d'une valeur nominale de 15 Euros chacune, au prix de 18,10 Euros par action ;
- Pouvoirs à la Présidente pour réaliser l'opération, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Puis, Madame Laëtitia FERLAT donne lecture du rapport de la Présidente.

Enfin, Madame Laëtitia FERLAT déclare la discussion ouverte.

Aucune observation n'étant échangée et personne ne demandant plus la parole, Madame Laëtitia FERLAT met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour sus-rappelé.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture des rapports de la Présidente et du Commissaire aux Comptes, autorise la réduction du capital social d'un montant de 203.460 Euros pour le ramener de 428.535 Euros à 225.075 Euros, par voie de rachat de 13.564 actions en vue de leur annulation, selon les modalités fixées par l'article L225-207 du Code de Commerce.

Cette opération sera réalisée par rachat de 13.564 actions d'une valeur nominale de 15 Euros chacune, au prix de 18,10 Euros par action, soit la somme globale de 245.508,40 Euros.

Cette opération entraînera :

- Une réduction de capital à hauteur de la valeur nominale des titres annulés, savoir 203.460 Euros ;
- L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale de l'ensemble des titres rachetés serait affecté au poste « report à nouveau » débiteur à hauteur de 42.048,40 Euros.

Par le seul fait de leur rachat, les actions qui en feront l'objet ainsi que les droits y attachés et notamment le droit aux bénéfices de l'exercice en cours seront annulés. Les actions rachetées ne donneront pas droit au dividende mis en distribution jusqu'à la réduction de capital.

Cette réduction ne pourra intervenir qu'en l'absence de toute opposition faite dans les délais légaux par les créanciers sociaux antérieurs à la date du dépôt du procès-verbal de la présente assemblée au greffe, ou du rejet sans condition de la ou des oppositions par le Tribunal de Commerce de ROANNE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
AS / 30/01/2019 18:00:03
N° de dépôt - 2019/360 / 830354445

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs à la Présidente aux fins d'acquérir les 13.564 actions dans les conditions qui viennent d'être fixées, de payer le prix, de décider au vue des éventuelles oppositions des créanciers, de procéder à la réduction de capital décidée sous la résolution précédente et de procéder à la modification corrélative des statuts.

A cet effet, tous pouvoirs sont conférés à la Présidente à l'effet d'effectuer tous dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce de ROANNE afin d'ouvrir le délai d'opposition des créanciers sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

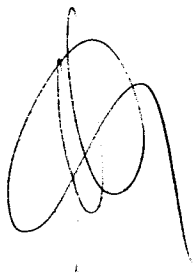
TROISEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copies des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi, notamment de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame Laëtitia FERLAT déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente après lecture.



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
ROANNE
Le 24/01 2019 Dossier 2019 00002217, référence 4204P04 2019 A 00150
Enregistrement : 500 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Cinq cents Euros
Montant reçu : Cinq cents Euros
Le Contrôleur principal des finances publiques

Claire MARECHAL
Contrôleur principal
des Finances Publiques

Copie certifiée conforme
AS / 30/01/2019 18:00:03
N° de dépôt - 2019/360 / 830354445

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/01/2019

Numéro de dépôt : 2019/360

Type d'acte : Extrait de décision(s) des associés
Transfert du siège social et de l'établissement principal
Modification(s) statutaire(s)

Déposant :

Nom/dénomination : TIMOUS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 830 354 445

N° gestion : 2017 B 00194

Copie certifiée conforme
AS / 30/01/2019 18:00:05
N° de dépôt - 2019/360 / 830354445

TIMOUS

Société par Actions Simplifiée au capital de 225.075 Euros
Siège social : 195, Chemin de Bois vert
42510 BALBIGNY

830 354 445 R.C.S. ROANNE
N°SIRET : 830 354 445 00017

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA DECISION UNANIME DES ASSOCIES DU 27 DECEMBRE 2018

DEUXIEME DECISION

Les Associés, à l'unanimité, autorisent le transfert siège de la société de 195, Chemin de Bois Vert à BALBIGNY (42510), à Lieudit Pralong à SAINT GERMAIN LAVAL (42260).

Comme conséquence de cette décision, les associés décident de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

*« **Article 4 - Siège social** :*

Le siège social est fixé Lieudit Pralong à SAINT GERMAIN LAVAL (42260). »

Le reste de l'article reste inchangé.

TROISIEME DECISION

Les associés décident, à l'unanimité, de supprimer les limitations de pouvoir du Comité de Direction et par conséquent de rédiger l'article 19 des statuts comme suit :

*« **Article 19 – Pouvoirs du Comité de Direction***

Les pouvoirs du Comité de Direction sont identiques aux pouvoirs attribués au conseil d'administration des sociétés anonyme par les dispositions du Code de Commerce, sous réserve des dispositions particulières définies par les présents statuts.

Ainsi, le Comité de Direction est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et prendre toutes décisions relatives à tous actes d'administration comme de disposition ; le Comité de Direction exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux assemblées d'associés.

Les décisions du Comité de Direction sont exécutées soit par le Président, soit par le Directeur Général.

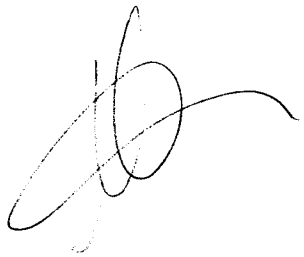
Le Comité de Direction peut conférer en outre, à l'un de ses membres ou à des tiers associés ou non, des mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté pour les mandataires de consentir eux-mêmes toutes substitutions totales ou partielles. »

Copie certifiée conforme
AS / 30/01/2019 18:00:05
N° de dépôt - 2019/360 / 830354445

QUATRIEME DECISION

Les associés, donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Extrait certifié conforme
La Présidente



Copie certifiée conforme
AS / 30/01/2019 18:00:05
N° de dépôt - 2019/360 / 830354445

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/01/2019

Numéro de dépôt : 2019/360

Type d'acte : Statuts mis à jour

Déposant :

Nom/dénomination : TIMOUS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 830 354 445

N° gestion : 2017 B 00194

Copie certifiée conforme
AS / 30/01/2019 18:00:03
N° de dépôt - 2019/360 / 830354445

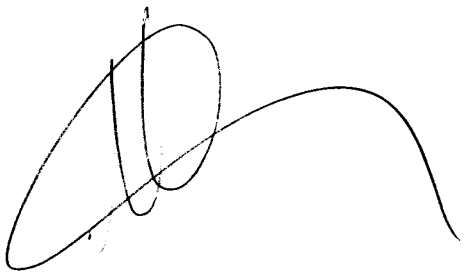
TIMOUS

société par actions simplifiée au capital de 225.075 Euros
Siège social : Lieudit Pralong

42260 SAINT GERMAIN LAVAL

830 354 445 RCS ROANNE

STATUTS MIS A JOUR DU 27 DECEMBRE 2018



Paraphes

Copie certifiée conforme
AS / 30/01/2019 18:00:03
N° de dépôt - 2019/360 / 830354445

TIMOUS

société par actions simplifiée au capital de 225.075 Euros
Siège social : Lieudit Pralong

42260 SAINT GERMAIN LAVAL

830 354 445 RCS ROANNE

LES SOUSSIGNES :

- Madame Laëtitia FERLAT, née le 30 mai 1985 à MONTBRISON (42600), célibataire ayant conclu un Pacte Civil de Solidarité avec Monsieur Jérémy PEURIERE, demeurant 149 lotissement de la Clé des Champs à BALBIGNY (42510)

- Monsieur Jérémy PEURIERE, né le 26 juin 1984 à ROANNE (42300), célibataire ayant conclu un Pacte Civil de Solidarité avec Madame Laëtitia FERLAT, demeurant 149 lotissement de la Clé des Champs à BALBIGNY (42510)

- La société ITM ENTREPRISES, société par actions simplifiée au capital de 1.024.016 Euros, dont le siège social est 24 Rue Auguste Chabrières à PARIS (75015), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 722 064 102, représentée par M.....

Ont établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société par actions simplifiée qu'ils ont convenu de constituer entre eux.

STATUTS

Article 1 – Forme :

La société est une Société par Actions Simplifiée régie notamment par le chapitre VII du Titre 2 du Livre deuxième du Code de Commerce et les règlements en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

Article 2 - Objet :

La Société a pour objet :

- d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans des sociétés exerçant leur activité en France ou à l'étranger,
- de gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes.
- de réaliser toutes études, recherches et actions dans le domaine de la gestion, de l'assistance et du conseil à toutes sociétés et par suite de procéder à l'acquisition, la vente, la location, la mise au point de tout matériel notamment informatique ainsi que de programmes, logiciels et procédés,

Paraphes

Copie certifiée conforme
AS / 30/01/2019 18:00:03
N° de dépôt - 2019/360 / 830354445